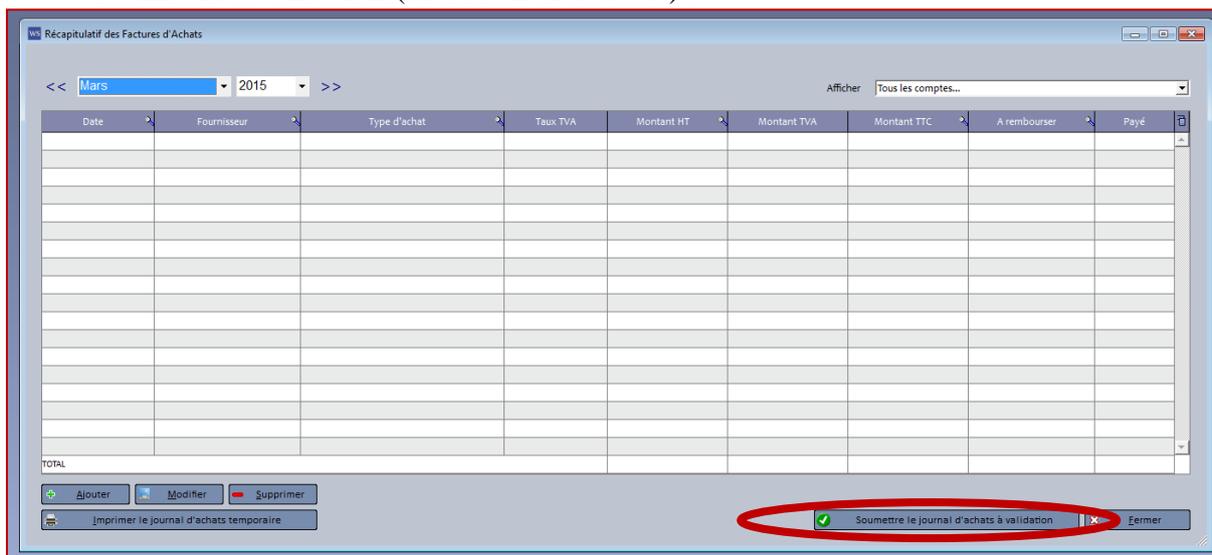


Comment et quand comptabiliser mes achats et mes frais ?

3 étapes :

1. Je conserve mes pièces justificatives **tout au long du mois** :
 - Factures pour les achats
 - Nombre de km et motif pour mes déplacements
 - ...
2. J'enregistre mes achats et frais dans Winscop **avant le 5 du mois** et je n'oublie pas de soumettre à validation (cf bouton ci-dessous) !



3. J'envoie mes justificatifs à Coodyssée (Briançon ou Gap) dans la foulée : ils doivent être arrivés **avant le 10 du mois**.

*L'enregistrement comptable ne commence qu'après soumission dans Winscop **ET** réception des pièces justificatives.*

Le respect de ces délais permet l'envoi rapide des tableaux et la déclaration mensuelle de TVA.